

# REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

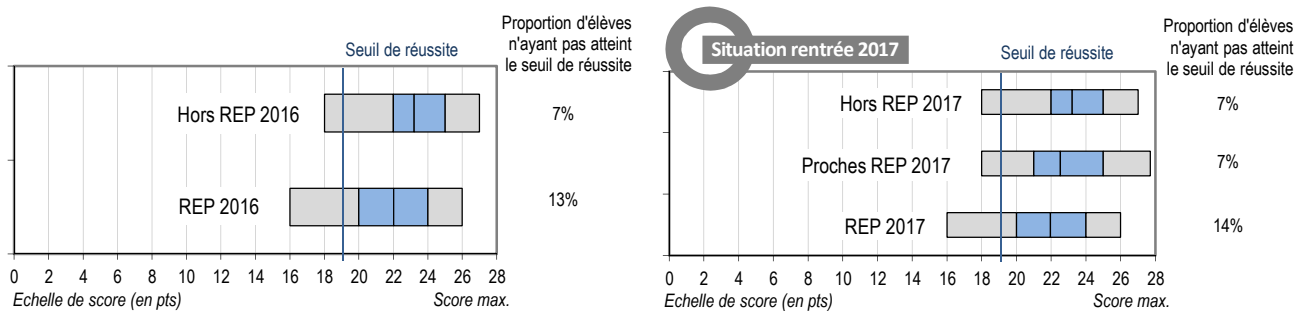
## F5. Compétences des élèves du REP

**L**es élèves du réseau d'enseignement prioritaire (REP) sont plus souvent issus de milieu modeste ou défavorisé et/ou allophones (voir fiche **B2. Élèves du REP**), caractéristiques dont les liens avec l'échec scolaire ont été largement démontrés depuis longtemps. Ce n'est donc pas très surprenant que, du fait de leurs caractéristiques socioéconomiques, les élèves qui fréquentent une école du REP aient en moyenne de moins bons résultats aux épreuves cantonales (EC) que les élèves scolarisés hors du REP, même si l'on trouve dans les deux types d'écoles des élèves avec de bons, voire de très bons scores. Durant l'année scolaire 2016-17, le REP était composé de 29 écoles (constituant 13 établissements du primaire). À la rentrée 2017, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a créé une troisième catégorie avec les « écoles proches du REP » (voir fiche **B2**). Les données les plus récentes présentées dans cette fiche sont celles de l'année scolaire 2016-17, mais la situation est également examinée avec la catégorisation en vigueur à la rentrée 2017.

### Des écarts de réussite selon le type d'école en lecture et en mathématiques

En 8P, à la fin de l'école primaire, la réussite à l'EC de compréhension de l'écrit a été particulièrement élevée en 2016-17 (voir fiche **F2. Compétences des élèves en fin de 8P**). Même si la réussite est plutôt élevée pour les élèves du REP, la proportion d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite en compréhension de l'écrit y est toutefois près de deux fois supérieure à celle que l'on observe hors du REP (respectivement 13% et 7%) (voir **F5.a**).

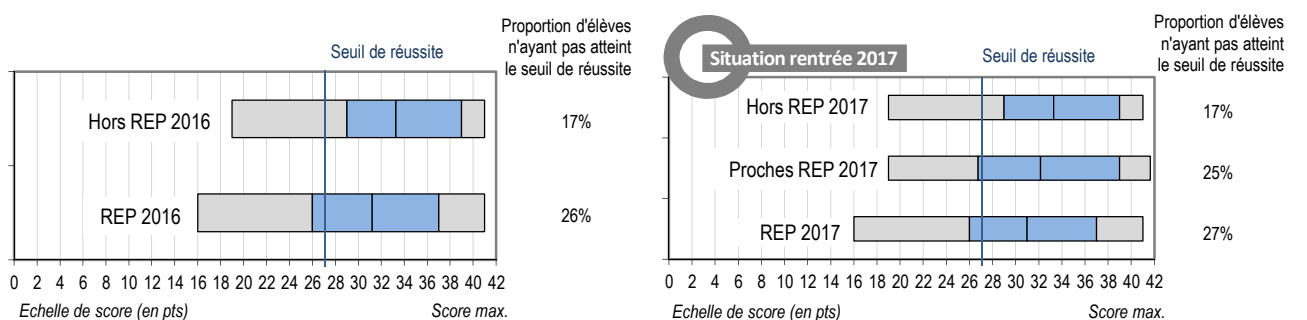
#### F5.a Résultats à l'épreuve cantonale de compréhension de l'écrit en 8P, selon le type d'école, année 2016-17



*N.B. Durant l'année scolaire 2016-17, le REP était composé de 29 écoles constituant 13 établissements du primaire sur un total de 61 établissements. Les données sont également examinées avec la catégorisation en vigueur à la rentrée 2017. En 2017-18, 22 écoles font partie du REP, 9 sont considérées comme proches du REP et 134 sont hors du REP. Source : DGEO/SRED.*

En mathématiques, les écarts de réussite en fonction du type d'établissement sont également marqués : 26% des élèves du REP n'atteignent pas le seuil de réussite, contre 17% hors du REP (voir **F5.b**). Les scores moyens sont de 2 points inférieurs dans le REP par rapport à ceux obtenus hors du REP.

#### F5.b Résultats à l'épreuve cantonale de mathématiques en 8P, selon le type d'école, année 2016-17



Voir N.B. sous **F5.a**.

Source : DGEO/SRED.

**Lecture des figures F5.a et F5.b :** ces graphiques présentent la distribution des scores obtenus par les élèves de 8P dans deux domaines (compréhension de l'écrit et mathématiques) situés entre le 5<sup>e</sup> centile (seuil sous lequel se situent les 5% d'élèves les plus faibles) et le 95<sup>e</sup> centile (seuil au-dessus duquel se situent les 5% d'élèves les plus forts). La zone bleue de la barre représente le 50% des élèves se situant au centre de la distribution ; la moyenne est représentée par le trait noir à l'intérieur de la zone bleue. Plus la barre est longue, plus les résultats des élèves sont dispersés.

Si dans les deux types d'écoles, on trouve des élèves obtenant le maximum des points, proportionnellement ils sont environ deux fois plus rares en REP. De manière générale, la dispersion des scores est plus importante en REP quel que soit le domaine : en compréhension de l'écrit, le coefficient de variation (voir *Pour comprendre ces résultats*) de la distribution des scores est égal à 15% en REP et à 12% dans les écoles hors du REP ; en mathématiques, il est égal à 24% en REP et à 21% hors du REP. Cela signifie que les écarts entre bons élèves et élèves faibles sont plus importants dans le REP, avec des scores faibles qui n'existent pas dans les autres écoles : en REP, on observe ainsi un léger décalage sur la gauche de la distribution des scores obtenus en compréhension de l'écrit (qui s'échelonnent de 16 à 26 points pour 90% des élèves du REP alors qu'ils varient de 18 à 27 points hors du REP) ; en mathématiques, les scores varient de 16 à 41 points pour 90% des élèves du REP, alors qu'hors du REP l'écart est moins grand (de 19 à 41 points).

Quand on observe les résultats en fonction de la catégorisation des écoles en vigueur depuis la rentrée 2017 (*écoles en REP, écoles proches du REP et écoles hors du REP*), on constate que les élèves des écoles proches du REP ont obtenu des résultats assez similaires à ceux des écoles hors du REP en compréhension de l'écrit, domaine qui, rappelons-le, a été particulièrement bien réussi par le plus grand nombre des élèves de 8P : la proportion d'élèves n'ayant pas atteint le seuil de réussite dans ces deux types d'écoles est identique (7%) alors qu'elle est deux fois supérieure dans les écoles du REP (14%) (voir **F5.a**).

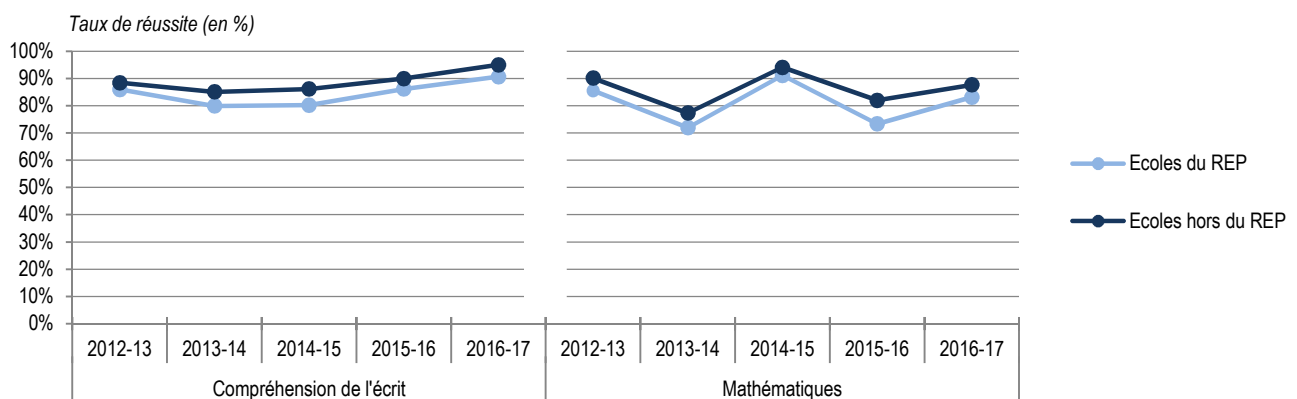
En mathématiques, les élèves scolarisés dans les écoles proches du REP ont en revanche obtenu des résultats intermédiaires par rapport à ceux des élèves scolarisés dans le REP et ceux des élèves hors du REP : ainsi, ils sont un quart à avoir obtenu des résultats inférieurs au seuil de réussite, contre 27% dans le REP et 17% hors du REP ; le score moyen y est de 32 points, contre 31 points dans le REP et plus de 33 points hors du REP (voir **F5.b**).

On peut supposer que lorsque l'EC est relativement facile, comme dans le cas de la compréhension de l'écrit en 2016-17, l'écart de réussite entre les élèves des écoles proches du REP et ceux des écoles hors du REP est faible, tandis que lorsque l'EC est davantage discriminante, comme celle de mathématiques, on retrouve une certaine graduation de la réussite selon le type d'école.

### Des écarts de réussite selon le type d'école fluctuants au fil des années

En compréhension de l'écrit comme en mathématiques, en 4P comme en 8P, les écarts de réussite observés entre écoles du REP et hors du REP se maintiennent entre 2012-13 et 2016-17 mais varient parfois d'une année à l'autre. Il faut toutefois souligner que les EC connaissent depuis plusieurs années une évolution et ne sont donc pas tout à fait comparables malgré un effort de standardisation (table de spécification comparable) depuis 2015-16. En ce qui concerne les élèves de 4P, l'écart de réussite était particulièrement faible en 2012-13 en compréhension de l'écrit (2% environ) et un peu plus élevé en 2014-15, atteignant alors près de 6%, pour retomber à environ 4% les deux dernières années scolaires (2015-16 et 2016-17). En mathématiques, les écarts selon le type d'école étaient particulièrement importants en 2015-16 (9%) et le taux de réussite assez faible. Il s'agit de l'année où les changements dans la conception des EC de 4P ont été les plus importants (réduction de la durée de l'épreuve, répartition de questions portant sur les attentes fondamentales et d'autres plus difficiles, contrôle de la proportion d'exercices d'application et de problèmes, les premiers étant en général mieux réussis par les élèves).

#### F5.c Taux de réussite des élèves de 4P aux épreuves cantonales, selon le type d'école, 2012-13 à 2016-17

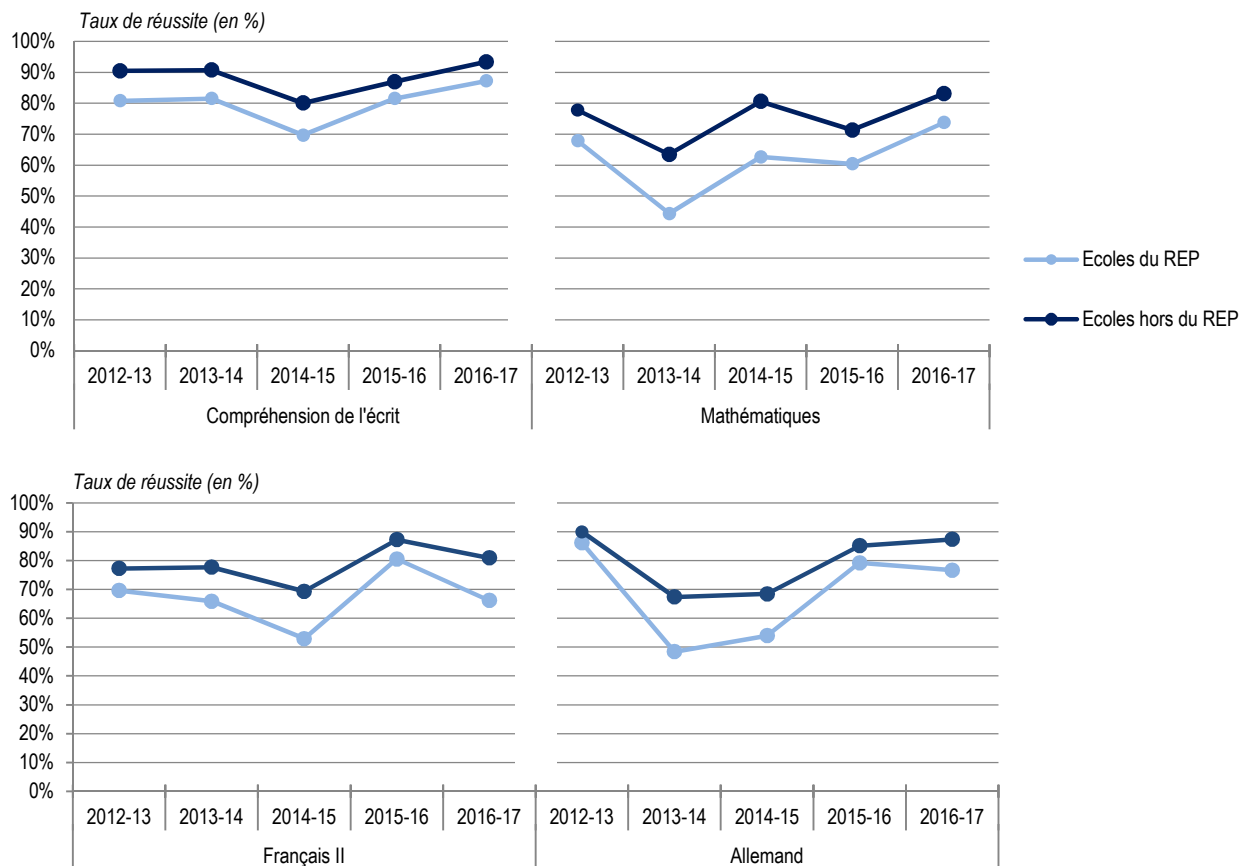


*N.B. Même si le REP a connu plusieurs reconfigurations d'établissements entre 2012 et 2016, le champ des écoles faisant partie du REP est resté stable durant cette période : Allobroges, Avanchet-Jura/Avanchet-Salève, Cité-Jonction/Plantaporêts, Bachet-de-Pesay/Palettes, Balaxert/Bourquin/Châtelaine, Cayla/Europe, de Livron/Golette, Hugo-de-Senger, Lignon, Libellules/Aire, Pâquis-centre, Promenades, Ranches, Tattes/Gros-Chêne, Val d'Arve et Vernier-Place/Poussy.*

Source : DGEO/SRED.

À la fin de l'école primaire, en 8P, on observe globalement des écarts selon le type d'école plus marqués qu'en 4P. Toutefois, en compréhension de l'écrit, les résultats sont plutôt encourageants puisque ces écarts ont plutôt diminué depuis 2012-13 (passés d'environ 10 points de pourcentage à 5 ou 6). Dans les trois autres domaines (français II, mathématiques et allemand), les résultats sont moins prometteurs, les écarts selon le type d'école restant relativement marqués et résistants au fil des années : respectivement près de 15% en 2016-17 pour le français II, 11% pour l'allemand et 9% pour les mathématiques.

## F5.d Taux de réussite des élèves de 8P aux épreuves cantonales, selon le type d'école\*, 2012-13 à 2016-17



Voir note sous la figure F5.c.

Source : DGEO/SRED.

Plusieurs raisons peuvent sans doute expliquer le fait que les écarts REP/hors du REP soient moins favorables à la fin de l'école primaire qu'au début. Malgré une constitution progressive du REP, la grande majorité des élèves scolarisés dans le REP en 2016-17 ont certes pu bénéficier du dispositif durant toute leur scolarité (sauf s'ils ont changé d'établissement), mais la plupart des mesures du REP ont été généralisées à l'ensemble des établissements, ce qui limite l'effet compensateur qu'elles pouvaient avoir pour les élèves du REP. Par ailleurs, il faut souligner que les connaissances sont souvent cumulatives et qu'il est difficile de rattraper des lacunes installées au début du primaire. Enfin, un ensemble de changements sont intervenus au fil des années : introduction du Plan d'études romand, réorganisation des EC dans un but d'harmonisation avec celles du cycle d'orientation (CO) et changement des exigences pour accéder aux différents regroupements du nouveau CO (trois regroupements au lieu de deux depuis la rentrée 2011).

### En REP, les notes aux épreuves cantonales sont légèrement plus faibles que les moyennes annuelles

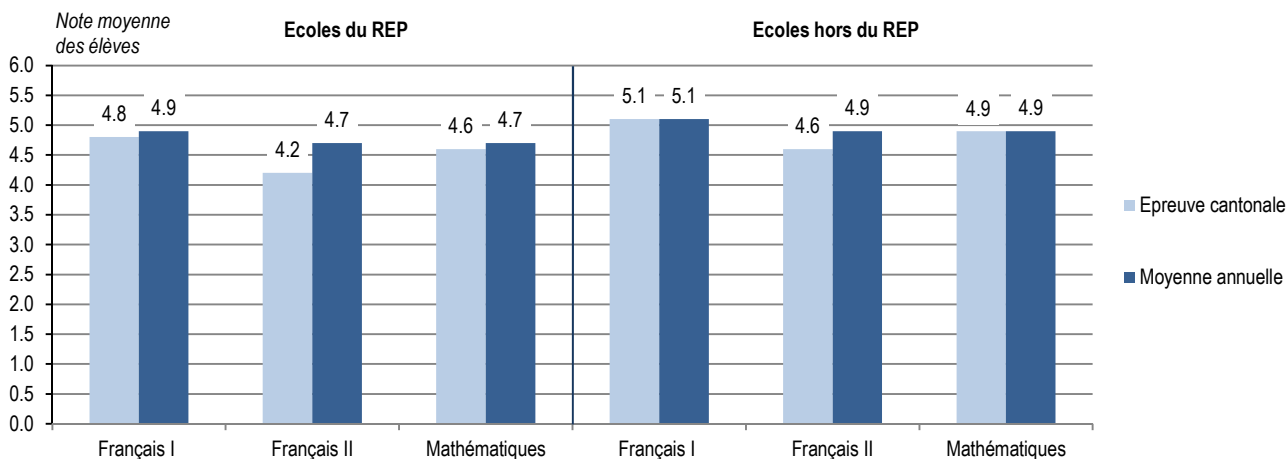
Il est également intéressant de comparer le niveau des moyennes annuelles de 8P selon le type d'école, sachant que la note obtenue à l'EC est intégrée à la moyenne annuelle (à raison d'un tiers de la moyenne de la troisième période). Les moyennes annuelles des élèves de 8P scolarisés en REP sont globalement légèrement inférieures à celles des élèves scolarisés en dehors du REP (comme ce que l'on a observé précédemment pour les EC) (voir F5.e). Ceci semble indiquer qu'il n'y a pas d'indulgence particulière en REP, les enseignants du REP devant jongler entre le programme qui doit être acquis (en particulier en 8P pour le passage au CO) et le niveau souvent assez faible des classes.

Dans le REP, les notes à l'EC tendent à être inférieures aux moyennes de l'année, ce qui peut laisser penser que si les barèmes de l'EC sont fixés pour l'ensemble des élèves de 8P, les moyennes annuelles pourraient se référer non seulement aux exigences du plan d'étude mais également au niveau de la classe évaluée par les enseignants.

La situation est peu différente hors du REP : en français I et en mathématiques, les notes aux EC et les moyennes annuelles sont équivalentes. On peut supposer que les EC dans ces deux domaines ne sont pas plus exigeantes ou difficiles que les travaux d'évaluation réalisés par les enseignants.

En revanche, en français II, domaine pour lequel la réussite à l'EC de 8P a été plutôt faible en 2016-17, il y a des écarts entre la moyenne annuelle et le résultat à l'EC. C'est un résultat déjà observé les années précédentes et l'on peut donc faire l'hypothèse que l'EC portant sur l'ensemble du programme de l'année et sur les quatre sous-domaines du français II simultanément, est sans doute plus un peu difficile pour les élèves que la somme des travaux d'évaluation réalisés tout au long de l'année sur des points spécifiques du programme.

**F5.e Comparaison des résultats moyens aux épreuves cantonales et des moyennes annuelles en français I, français II et mathématiques en 8P, selon le type d'école, année 2016-17\***



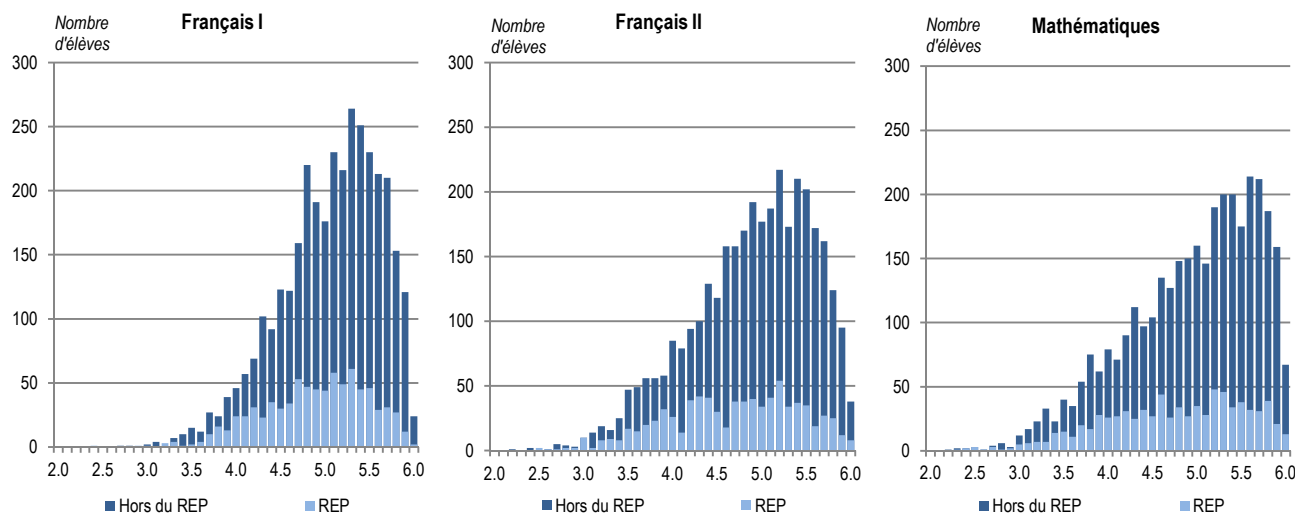
\* Les épreuves cantonales se sont déroulées fin mai-début juin 2017.

Source : DGEO/SRED.

**Des moyennes annuelles plus faibles en REP**

Pour les trois domaines concernés (français I, français II, mathématiques), la distribution des moyennes annuelles est différente selon le type d'école. En effet, la distribution des moyennes des élèves scolarisés hors du REP est légèrement décalée vers la droite, comparativement à celle des élèves du REP. Cela signifie notamment que dans les écoles du REP il y a proportionnellement plus d'élèves dont les moyennes annuelles sont inférieures à 4 (norme habituelle de promotion) et au contraire moins d'élèves qui obtiennent une moyenne égale ou supérieure à 5 (voir F5.f).

**F5.f Distribution des moyennes annuelles en français et en mathématiques en 8P, selon le type d'école, année 2016-17**



Source : DGEO/SRED.

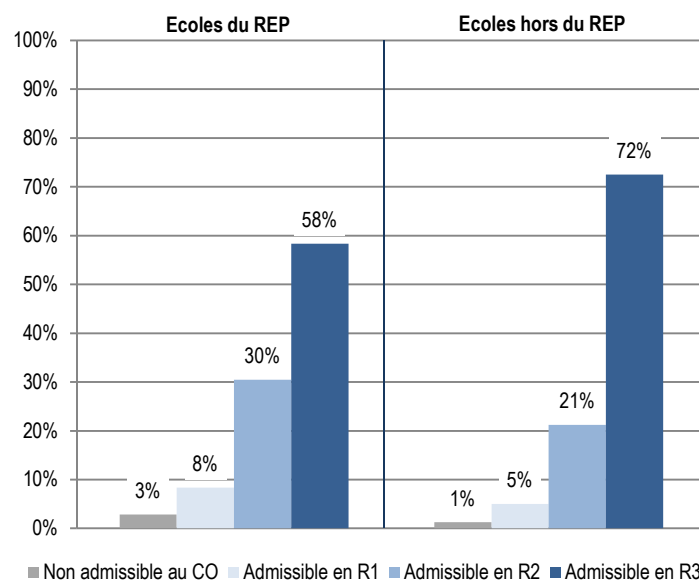
En REP, la proportion d'élèves ayant une moyenne inférieure à 4 est ainsi de 7% en français I, 19% en français II et 18% en mathématiques contre respectivement 4%, 11% et 12% hors du REP. À l'inverse, la proportion d'élèves ayant une moyenne égale ou supérieure à 5 en REP est de 50% en français I, 41% en français II et 45% en mathématiques contre respectivement 61%, 52% et 56% hors du REP.

## Plus de la moitié des élèves du REP ont des notes leur donnant accès au R3 contre près des trois quarts hors du REP

Pour entrer dans les différents regroupements du CO (R1, R2, R3), les élèves doivent remplir deux conditions : a) totaliser un certain nombre de points avec ces trois disciplines (respectivement 9, 11.5 et 14 points) ; b) avoir une moyenne supérieure ou égale à respectivement 3, 3.5 et 4 dans chaque discipline (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Ainsi, certains élèves peuvent obtenir le total des points requis pour un regroupement donné sans avoir la moyenne minimale exigée dans chaque discipline ; d'autres élèves peuvent être dans la situation inverse. On s'intéresse ici à la proportion d'élèves qui remplissent strictement les conditions de passage au CO.

On observe des différences d'admissibilité aux trois regroupements selon le type d'école : la proportion d'élèves non admissibles au CO de même que celle des élèves admissibles uniquement en R1 (exigences scolaires élémentaires) sont ainsi un peu plus élevées dans le REP qu'hors du REP : respectivement 3% contre 1%, et 8% contre 5% (voir **F5.g**). Un peu moins d'un tiers des élèves du REP est admissible en R2, contre 1 élève sur 5 hors du REP. À l'inverse, près des trois quarts des élèves scolarisés hors du REP sont admissibles en R3, contre seulement 58% dans le REP.

**F5.g Admissibilité au CO en fin de 8P, selon le type d'école, année 2016-17**



Source : DGEO/SRED.

**Anne Soussi**  
(éd. Odile Le Roy-Zen Ruffinen – Narain Jagasia)

### Pour comprendre ces résultats

#### Réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Le REP s'est constitué progressivement depuis 2006, année durant laquelle un projet pilote de réseau d'enseignement prioritaire a été lancé dans l'établissement Tattes/Gros-Chêne à Onex pour favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire de tous les élèves. En 2007, les établissements de Pâquis-Centre, Cité-Jonction/Plantaporrêts, Bachet/Palettes, Libellules, Châtelaine et Meyrin-Bellavista ont rejoint le dispositif. En 2008, les établissements Allobroges, Europe et Hugo-de-Senger en Ville de Genève, Promenades et Val d'Arve à Carouge, Avanchet-Salève, le Lignon et Balexert à Vernier ont intégré le REP, suivis en 2009 par l'établissement Livron/Golette à Meyrin. En 2010, deux établissements de plus sont entrés dans le REP à Vernier : Ranches 1 et 2 ainsi que Vernier-Place/Poussy. En 2011, Meyrin-Bellavista est sorti du REP, le niveau social de sa population scolaire s'étant amélioré. Enfin, en 2012, l'école d'Aire et l'établissement Cayla ont intégré le REP.

Entre 2012 et 2016, plusieurs reconfigurations d'établissements sont intervenues (tant pour le REP qu'hors du REP). En 2016, Allobroges/Hugo-de-Senger forment un seul établissement, de même que Cayla/Europe et Promenades/Val d'Arve.

Jusqu'à la rentrée 2016, on distinguait deux catégories d'établissements (REP, hors du REP). Depuis la rentrée 2017, où chaque école est catégorisée, on en distingue trois (REP, proche du REP, hors du REP) :

**- REP** : les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle modeste ou défavorisée (ouvriers et divers/sans indication) au 15 novembre de l'année scolaire précédente. Pour les écoles dont la proportion d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne, au cours des trois dernières années, de la proportion d'élèves de CSP modeste ou défavorisée.

**- Proches du REP** : les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

**- Hors du REP** : les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste enseignant) induisant donc moins d'élèves par classe et/ou une meilleure dotation en enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP). De plus, dès la mise en place du REP, des postes d'éducateurs ont été créés dans les établissements du REP afin d'améliorer le climat à l'intérieur de l'école et les relations entre l'école et l'environnement extérieur (cette mesure a été étendue par la suite à d'autres établissements par région). La mise en place d'une action coordonnée des écoles avec les professionnels de l'Office médico-pédagogique ou de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s sociaux), les associations locales, les communes, etc. est par ailleurs prévue afin d'améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Les écoles proches du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP.

## Épreuves cantonales

Chaque année, tous les élèves de 4P, 6P et 8P sont soumis à des épreuves cantonales (EC) en français et en mathématiques, ainsi qu'en allemand à partir de la 6P. Elles ont pour fonction principale de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études par les élèves. Elles participent également à la certification et à l'orientation en fin de 8P.

À noter qu'une petite proportion d'élèves (autour de 2% en moyenne) est dispensée des épreuves, notamment quand ils sont arrivés trop récemment dans le système genevois (moins de 2 ans) et qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue d'enseignement. Un seuil de réussite est fixé a priori sur la base d'une table de spécification des différents objectifs mesurés par les questions. Il se situe entre 60 et 70% du nombre total de points de l'épreuve. Il détermine la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve et correspond à la note 4.

*Français I* : compréhension de l'écrit, production écrite et parfois compréhension de l'oral.

*Français II ou français structuration* : grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire.

*Mathématiques* : espace, nombres, opérations, grandeurs et mesures.

## Orientation au cycle d'orientation (normes de passage)

Sont requis :

- un total compris entre 9 et 11.4 ainsi qu'une moyenne annuelle d'au moins 3 dans les trois branches concernées (français I, français II et mathématiques) pour entrer dans le regroupement 1 ;
- un total compris entre 11.5 et 13.9 ainsi qu'une moyenne annuelle d'au moins 3.5 dans les trois branches concernées (français I, français II et mathématiques) pour entrer dans le regroupement 2 ;
- un total de 14 et plus ainsi qu'une moyenne annuelle d'au moins 4 dans les trois branches concernées (français I, français II et mathématiques) pour entrer dans le regroupement 3.

**Coefficient de variation** : le coefficient de variation (CV), généralement exprimé en pourcentage, est le rapport de l'écart-type à la moyenne.

$$CV = \frac{\sigma}{\bar{x}}$$

Plus la valeur du CV est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande. Sans unité, il permet notamment de comparer des distributions de valeurs dont les échelles de mesure ne sont pas directement comparables (soit parce qu'elles ont des moyennes très différentes, soit parce qu'elles ne sont pas exprimées dans les mêmes unités).

Par ailleurs, si le CV est inférieur à 15% les données sont jugées homogènes et, inversement, si le CV est supérieur à 15% les données sont jugées hétérogènes.

En ce qui concerne les élèves de 8P, si l'on se fonde sur la catégorisation en vigueur à la rentrée 2017, le CV de la distribution des scores aux EC de compréhension de l'écrit est égal à 15% en REP et à 12% dans les écoles proches du REP ou hors du REP ; en mathématiques, le coefficient de variation de la distribution des scores est égal à 25% en REP, à 22% dans les écoles proches du REP et à 21% hors du REP.

**Lien vers les données** : [www.ge.ch/recherche-education/ris/](http://www.ge.ch/recherche-education/ris/)